LETTRE

Des Commiſſaires de la Société des Amis de la Conſtitution Monarchique,

A M. BARNAVE.

VOUS nous avez dénoncé à l'aſſemblée nationale ; un membre a demandé que votre dénonciation fût dépoſée ſur le bureau, & vous ne l'y avez pas dépoſée.

Nous avons demandé à répondre à vos aſſertions calomnieuſes, & l'aſſemblée nationale n'a point admis notre demande, elle a paſſé à l'ordre du jour.

Votre qualité de repréſentant du Peuple François nous défend de vous pourſuivre devant les tribunaux ordinaires, pour des diſcours prononcés dans la tribune.

Placés entre les tribunaux qui ne peuvent pas atteindre notre calomniateur, & le corps légiſlatif, qui refuſe de délibérer ſur la calomnie, nous vous citons au tribunal de l'opinion publique. Si vous croyez pouvoir juſtifier votre

dénonciation, prouvez-en la vérité dans tous ſes détails. Si au contraire, oubliant votre caractere & votre dignité de repréſentant du Peuple, vous n'avez été, dans cette occaſion, qu'un jeune homme imprudent, dévoué à une ſecte fanatique, & non ſuffiſamment exercé dans l'art ſanguinaire des dénonciations politiques, hâtez-vous de vous rétracter.

DUBERGIER, préſident, HAUTEFORT, DAGIEU, CORMIER, DE ROSSY, ARMAND, STANISLAS DE CLERMONT-TONNERRE.

